

## Rendez-vous le 2 juin !

• Pourquoi rendez-vous le 2 juin ?  
• Parce que c'est la date de la prochaine Assemblée Générale,  
• au Cercle de la Mer.  
• Pourquoi celle-ci sera-t-elle plus digne d'attention que les autres ?  
• Parce que notre association aura besoin de décisions fermes  
• pour la poursuite de son avenir.  
• De quelles décisions s'agit-il ?  
• De notre place dans les futures Associations Professionnelles Nationales  
• de Militaires et dans le nouveau périmètre de l'École navale.  
• De quoi, de quoi ?  
• De la façon dont nous allons nous inscrire dans le nouveau paysage  
• législatif créé le 19 décembre dernier par le projet de loi, sur la base du  
• rapport de M. Pêcheur, instaurant de nouveaux droits pour les militaires,  
• et du fait que c'est maintenant tout le Poulmic qui s'appelle Ecole navale.  
• On pourrait avoir de l'info avant l'AG ?  
• C'est l'objet de trois premiers documents qui figurent en bonne place  
• dans ce numéro.  
• Cela suffira, si les sujets sont si importants ?  
• L'association s'efforcera de vous tenir au courant par un ou  
• deux documents d'ici juin, envoyés par mail à l'ensemble des membres ;  
• et le président s'efforcera aussi de venir dans les ports passer une journée  
• pour en parler aux volontaires.  
• Et si l'on veut faire remonter des avis ?  
• Le siège est à votre écoute, plutôt par mail ou courrier que par téléphone,  
• c'est plus facile à diffuser aux membres du bureau et du conseil.  
• Bref, vous l'avez compris, lisez bien les trois articles relatifs à l'évolution  
• du système de concertation des armées.  
• J'appelle votre attention dès à présent, je compte sur votre soutien  
• au processus qui s'enclenche avec cet éditorial, et j'espère votre adhésion  
• aux décisions qui vous seront proposées.



**Xavier Roux** (EN 67)  
Président de l'AEN et de la FAOMA

## L'attrance du vide

Grand émoi dans le Landerneau maritime : la Marine nationale a récemment annoncé le retrait de cinq navires du service actif en 2015, et notamment celui du patrouilleur austral *Albatros*, basé à La Réunion. Ancien chalutier congélateur reconverti en patrouilleur, il avait pendant plus de trente ans été affecté à la surveillance des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Il n'est pas remplacé et, pour assurer la surveillance de nos zones économiques exclusives (ZEE) dans le sud de l'océan Indien, ne restent plus que le *Nivôse* et un patrouilleur. Bien évidemment, de bonnes âmes au fait des affaires maritimes ont immédiatement élevé la voix pour condamner cet abandon, même temporaire, de la surveillance d'une partie vitale de notre bel empire maritime. En revanche peu se posèrent la question préalable de savoir ce qu'il y avait effectivement à surveiller : nos ressources halieutiques ? des gisements de pétrole déclarés ? des fonds tapissés de nodules polymétalliques ? S'agissant de la richesse des zones de pêche françaises, elle ne se déduit pas nécessairement de l'étendue des zones économiques correspondantes. Comme le montre un rapport du Sénat<sup>1</sup>, celle-ci dépend de la présence ou non d'un plateau continental, et les ZEE ne sont pas, dans tous les cas, synonymes de « zones de pêche utile » car au large de nos côtes d'outre-mer, le plateau continental n'est pas partout très étendu. Dans l'océan Indien, seules dans les TAAF, Kerguelen et Saint-Paul et Amsterdam sont entourées de vastes plateaux poissonneux. En revanche, la Réunion en est démunie, ce qui hypothèque la pêche côtière. Quant aux autres ressources, les derniers espoirs de trouver du pétrole au large de la Guyane paraissent s'envoler alors que, pourtant annoncée comme prometteuse depuis le début des années soixante-dix, aucune extraction industrielle de nodules polymétalliques n'a vu le jour nulle part. Si celle-ci devait se faire dans le futur, nous en serions avertis dans des délais largement suffisants pour y pourvoir et mettre en place les dispositifs adéquats de surveillance. Cette surveillance ne se conçoit que s'il y a

quelque chose à protéger. Les espaces vides, par nature même, n'incitent pas à la piraterie, et ne sont pas susceptibles d'être pollués. Le sud de l'océan Indien et Pacifique ne constituent pas non plus des axes de flux migratoires ou de trafics illicites. Alors, face à ce nouveau « Désert des Tartares », façon maritime, va-t-on s'épuiser à déployer un dispositif de surveillance coûteux sur des millions de km<sup>2</sup> qui ne nous appartiennent que partiellement, vides de toute présence et dont nous sommes par ailleurs incapables, de tirer les moindres bénéfiques économiques ? Nos moyens nous étant comptés, les priorités doivent être données aux zones économiques les plus sensibles, à savoir celles qui font l'objet d'une exploitation économique effective, donc les zones métropolitaines, les départements ou communautés d'outre-mer (DOM/COM). Or, force est de reconnaître que la Marine et les administrations en charge de l'action de l'État en mer y ont mis en place les moyens nécessaires. Et si ceux-ci peuvent apparaître insuffisants, ce n'est pas au regard de la défense de nos intérêts économiques, mais au regard de ces menaces diffuses que constituent maintenant une immigration clandestine massive et les trafics d'armes ou de drogues en appui des mouvements terroristes ou du grand banditisme. Faut-il rappeler que la *kalachnikov* est, pour l'heure, quasiment en vente libre dans la région de Marseille ? On continuera encore très longtemps à se lamenter sur l'absence de moyens pour préserver « *Notre Empire maritime, deuxième en taille après celui des États-Unis etc.* », mais ne serait-il pas plus sage d'inverser la question en se demandant si la taille de nos zones économiques ne devrait pas être réduite à ce qui est effectivement exploitable. Les Britanniques, au lendemain de la convention de Montego bay étaient crédités, pour les mêmes raisons historiques que nous, d'une surface de ZEE supérieure à la nôtre. Ils ont, forts du constat évoqué ci-dessus, renoncé à près de la moitié, et ils n'exercent une surveillance que sur leurs zones économiques européennes.

**François Pézard** (EN 64)  
Rédacteur en chef

1. Rapport d'information n°345 (1997-1998) du Sénat de M. Philippe MARINI déposé le 6 mars 1998

HCECM et CSFM

1  Editorial

2  Point de vue

4  Mémorial

5  Actualité

Traité de non-prolifération nucléaire  
par Bernard Collin

APNM : des animaux à longues oreilles ?  
par Xavier Roux

HCECM et CSFM  
par Patrick Macary



8

10  Histoire

Léon Gambetta :  
Que faisait-il là ?  
par Bernard Collin

Le Lusitania  
par Pierre Deloye

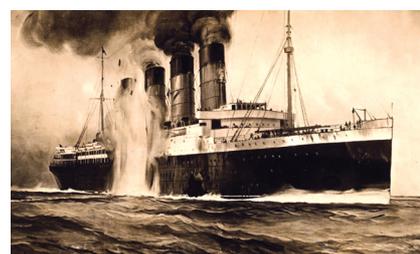
Les chemins de mer de Chine  
par Georges Belon

Les origines maritimes de la TSF  
par Pierre-Yves Larrieu

L'âme du 18 mars  
par Max Guérout



14



13

27  Tribune Libre

Le soutien de l'État aux exportations d'armement  
par Philippe Roger

Et si le temps des marins était passé ?  
par Bruno Dulac

31  Sciences

Le temps serait il quantique ou ... métaphysique ?  
par Max Moulin

36  Ecole navale



24

40  Culture

Le chapeau est mort ! Vive le chapeau  
par Jacques Tupet

La mer en musique,  
La Mer de Claude Debussy  
par Jérôme Collin

42  Chronique

Les oisivetés d'un frégaton sur coffre  
par Luc de Rancourt

43  Trop sérieux s'@bstenir

49  Service Carrière

55  Vie des Associations

# Le lieutenant de vaisseau Julien Martin

Julien Thormond **Martin** naît en mer au large des côtes de Norvège le 18 février 1906, à bord du trois-mâts barque *Élisabeth*, commandé par son père. Les autorités britanniques refusant de l'inscrire à Falmouth où l'*Élisabeth* avait mouillé, sa naissance est déclarée à la mairie de Saint-Mandé (Seine), lieu de résidence de ses parents.

Devenu officier de la marine marchande, il effectue son service militaire comme EOR, est breveté observateur sur hydravion, pilote 'hydravion, puis pilote de chasse le 6 juin 1928. Après une affectation à l'escadrille 4C1 de Bizerte Sidi-Ahmed sur *Dewoitine*, il est renvoyé dans ses foyers et embarque à la Compagnie générale transatlantique comme premier lieutenant du S/S *Mississippi*.

Il effectue plusieurs périodes de réserve récompensées par la croix de 3<sup>e</sup> classe des Services militaires volontaires et une promotion au grade de lieutenant de vaisseau.

Mobilisé en 1939, il est affecté en tant que chef de patrouille à l'escadrille AB1 sur le porte-avions *Béarn*. Cette escadrille, pourvue de chasseurs bombardiers Chance Vought, rejoint au mois de décembre Boulogne-Alprecht qui sera désormais sa base opérationnelle.

Le 20 mai 1940, dix jours après le déclenchement de l'offensive allemande, une mission de bombardement du pont d'Origny-Sainte-Benoite (Aisne) est ordonnée par l'état-major. Les 11 appareils de la flottille se dirigent vers Saint-Quentin où ils doivent être rejoints par un *squadron* de chasseurs de la *Royal Air Force*. Les Anglais ne sont pas au rendez-vous et les marins tombent sur une escadrille de Messerschmitt 109.

En quelques minutes la formation est disloquée et

5 Vought sont abattus, dont le numéro 14 codé AB 1-7 piloté par le lieutenant de vaisseau Julien Martin. L'avion s'abat au lieu-dit Le Grand Champ, à Urville (Aisne), provoquant la mort du pilote et celle du second maître radio volant **Jeandron**. Les appareils rescapés regagnent individuellement Boulogne sans avoir pu attaquer le pont qui sera détruit plus tard par un Loire Nieuport 401 de l'escadrille AB2.

L'acte de décès de Julien Martin est dressé le 24 juillet 1941 à la mairie d'Urville, après exhumation et identification du corps. Il repose dans le parc du monument aux morts de cette commune.

Mort pour la France en opérations, il a reçu par ordre 1335 FMF/3 du 15 juillet 1940 la citation suivante à l'ordre de l'Armée de mer :

*“Disparu en combat aérien, au cours d'une mission de bombardement en territoire ennemi, en essayant d'atteindre son objectif, malgré une violente réaction de la chasse ennemie.”*

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Par décret paru au JO du 25 juillet 1940, il a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume pour compter du 19 mai 1940.

Le 27 août 1940, il a reçu la citation suivante à l'ordre de la Brigade :

*“A vaillamment participé avec son escadrille aux opérations en mer du Nord, lors de l'invasion allemande en Belgique et Hollande.”*

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

Adressé à  
L'Armée de l'Air  
FRANCE 2540



D.R.

Martin Julien - Hamand



D.R.

Les Allemands devant l'épave de l'avion du LV Martin

Au coucher du soleil comme aux matins glorieux,  
nous nous souviendrons d'eux.